

## ÉTHIQUE et SOCIÉTÉ : les valeurs de la République.

### - Intervention d'Arlette MOUGIN. (17 décembre 2012)

Pour répondre à Rousseau, favorable à la peine de mort - objet de l'exposé de Michel Le Pillouer -, je prendrai l'exemple de Victor Hugo, éternel combattant de la peine de mort, mais aussi combattant de la liberté de la presse, de l'éducation pour tous....

Mais d'abord, j'ajoute à ce qu'a dit M Le Pillouer, que le point de vue de **JJ Rousseau**, dans son texte « *Du Contrat social* » est déduit d'un raisonnement concernant tout ce qui précède (en quoi consiste le " Pacte social"). Il se place dans la logique du rapport entre les contractants et le Contrat. Rien ne concernant l'humain.

Pourtant, JJR termine le texte par « *Je sens que mon cœur murmure ...* »

Ce cœur, il parlera chez **Victor HUGO** (1802-1885) : écrivain prolifique, ô combien, mais homme politique aussi qui avait « voué sa carrière aux faibles, aux victimes ». On le voit dans le portrait et les « aventures » de Jean Valjean, bagnard injustement condamné, héros des **Misérables** [juin 1862, après parution en feuilleton et corrections de l'auteur].

On ajoutera aussi « **Les derniers jours d'un condamné** », réquisitoire contre la peine de mort mais aussi / surtout contre la torture que représente l'attente de l'exécution.

C'est un véritable cri du cœur qui - chez Hugo, s'élèvera contre la peine capitale. Cri du cœur qui s'élèvera tout au long de sa vie, sous diverses formes de son œuvre, que ce soient ses lettres (envoyées partout dans le monde où il apprendra qu'on condamne quelqu'un à mort - voir sa lettre de Guernesey), ses réquisitoires dont les deux plus célèbres sont la préface, en 1832, à « *Les Derniers jours d'un condamné* » et son discours à l'Assemblée en 1848 mais aussi des poèmes, des romans.

- **Fervent abolitionniste**, il ne cessera jamais de lutter contre la peine capitale - avec **le talent d'écrivain** qu'on lui connaît : le poids des mots et le choc des descriptions. Le style de V Hugo nous travaille au corps pour faire tomber nos préjugés et nos convictions. (On crie d'épouvante avec le condamné).

- Mais, **V Hugo ne se contente pas du pathos** : il **argumente**, et je prendrai comme exemple la préface de 1832, tout en se plaçant essentiellement d'un point de vue humanitaire et de la vie inaliénable.

- La peine de mort nie tous les progrès de l'humanité, c'est l'expression de la barbarie mais aussi elle montre les faiblesses d'une société qui ne punit pas mais se venge : « un crime pour un autre crime » et qui enlève ce qu'elle n'a pas donné.
- La peine de mort nie l'individu : en niant la moralité possible de l'homme, en rejetant la foi en l'homme et la possibilité qu'il a de changer, de s'amender. C'est pourquoi « c'est la plus irréparable des peines ».
- De plus, si on exécutait un innocent ? La justice se montre bien sûre d'elle-même ! Infaillible ? Au-dessus des hommes ? N'est-elle pas humaine, elle aussi ? Que d'orgueil chez les juges !

Il y a aussi, chez Hugo, l'argument social : qui sont les condamnés à mort ? souvent des gueux : la société les condamne alors deux fois. Elle est doublement injuste. Elle ne lui a pas donné ce qui

l'aurait " moralisé " , l'éducation, un foyer, la dignité. Elle aurait dû améliorer l'homme avant de le condamner : « *Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, vous n'aurez plus besoin de la couper* »

- Enfin, V Hugo parle de l'exemple qui est loin d'édifier le peuple mais le démoralise et ruine en lui toute sensibilité partant, toute vertu. « *L'exécution publique fait même pire, elle exacerbe les noires pulsions de mort, les plus bas instincts de l'homme, l'attraction malsaine de la guillotine. " Prenez garde, la première tête qui tombe met le peuple en appétit "* ( à propos de la Terreur et Robespierre.

- Victor Hugo terminera son réquisitoire (1832) ainsi : « **La raison est pour nous, le sentiment est pour nous, l'expérience est pour nous** ». Le réquisitoire devant l'Assemblée Nationale se termine ainsi : « **Je vote l'abolition pure, simple et définitive.** »

Victor HUGO n'est pas le seul dont les réquisitoires contre la peine de mort sont célèbres ; le premier fut celui de Cesare BECCARIA (Lumières italiennes. 1764) dans « Des délits et des peines ». MONTESQUIEU (Esprit des Lois. 1748) en avait parlé lui aussi avant la Révolution et ROBESPIERRE l'avait demandée devant l'Assemblée Constituante (1791) ... (on connaît hélas la suite)

Cette abolition sera finalement adoptée en 1981, suite à la très célèbre « plaidoirie » de Robert BADINTER (ministre de la Justice de François Mitterrand) à l'Assemblée - après avoir, en tant qu'avocat défendu cette idée. R Badinter qui dira avoir été, toute sa vie, inspiré par V Hugo sur lequel il a pris exemple. Ses arguments sont les mêmes, conformes à une même conception morale de l'Homme et de la Justice : « **Parce qu'aucun homme n'est totalement responsable, parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable** ».